



ACCES LIBRE

BIMESTRIEL DU HANDICAP

MARS / AVRIL 2008

N° 14

Coordination Municipale du Handicap – Aubervilliers

EDITORIAL - un long cheminement de proximité pour tous...

Sommaire :

- p.2 La phénylalanine, attention à la thésaurisation de cet acide aminé
- p.2 Le corps, agent de liaison de l'Art, des ateliers pour se découvrir des talents...
- p.3 pour protéger les plus fragilisés
- p.3 La féminité mise en œuvre pour le 8 mars
- p.4 une discipline paralympique

Dans ce numéro :	
En marge du téléthon – la phénylcétonurie	p. 2
Images et personnages – des ateliers pour s'exprimer	P 2
Se protéger, ou protéger – la protection juridique	p. 3
Femmes et handicap – des auto-portraits pour le dire <i>communiqué</i>	p. 3
ALBERTISPORTIF – la boccia	p. 4

Voilà le bilan que l'on peut tirer de ces trois dernières années sur notre Ville, pour aller dans une même direction : rendre la vie de nos concitoyens plus agréable et accessible.

C'est en effet par une action de proximité, par la connaissance des problématiques qui touchent la situation de handicap que les services de la Ville se sont mobilisés pour apporter des réponses aux besoins que vous avez exprimés.

Ces services sont la Coordination Municipale du Handicap, bien sûr, qui mobilise son équipe sur des missions d'accès aux droits, à l'information, à l'emploi, la formation, le sport, la culture, les loisirs, le logement... qui est à l'initiative de groupes de travail concernant « l'accessibilité des enfants à la scolarité », avec la participation du service enseignement, et celui sur « le logement, la santé et le handicap », avec la participation du service logement, mais aussi les services techniques qui ont réalisé un gros travail de diagnostic et de travaux d'accessibilité aux établissements recevant du public et sont partie prenante dans les groupes de travail.

C'est aussi le service de santé avec son « atelier santé ville » reconnu par des professionnels de santé européens, pour son fonctionnement et ses actions de prévention et d'intervention, notamment pour son volet « santé mentale » et les RESAD qui fonctionnent depuis 2001, permettant un regard pluridisciplinaire sur les si-

tuations complexes, pour trouver les solutions les plus adaptées et éviter le « pire », en terme d'expulsion, de dégradation sanitaire, de rupture totale...

Ce sont aussi des réflexions qui sont menées, toujours dans le but d'améliorer l'autonomie du quotidien que vous vivez. Ainsi, une réflexion menée dans le champ de la gérontologie concernant la situation des personnes handicapées vieillissantes, et une autre dans le champ de la souffrance psychique, au domicile.

Des groupes de travail, des réflexions et des actions qui se sont concrétisées tout au long de ces dernières années dont on peut comptabiliser les résultats en termes d'accessibilité, d'accompagnement, même si, aujourd'hui, notre ville n'est pas encore parfaite pour satisfaire à toutes les exigences légitimes d'autonomie dans tous les domaines, de ses citoyens.

Soyez assurés, que nous nous efforcerons, avec vous, de réduire chaque année, cet écart inacceptable, que nous continuerons de mettre toutes nos ressources à votre service.

Aubervilliers n'est pas seulement une ville qui bouge, mais qui se bouge, et nous souhaitons qu'elle avance vers son avenir, avec Tous ces citoyens.

Laurence GRARE
Maire Adjointe

EN MARGE DU TELETHON - La phénylcétonurie

Un cas sur 16000 naissances en France. Tel est le nombre de nourrissons atteints de cette anomalie génétique rare. Il s'agit d'une maladie héréditaire qui se traduit par un acide aminé qui s'accumule dans le corps appelé : la phénylalanine. Essentiel, cet acide aminé se trouve dans les protéines. Lorsque l'on est atteint de phénylcétonurie, le gène qui permet de transformer la phénylalanine ne fonctionne pas correctement. Se produit alors une accumulation de phénylalanine dans l'organisme qui empêche le bon développement neurologique.

Depuis 1973, un dépistage est systématiquement pratiqué en France, chez le nouveau-né, entre le 4^{ème} et le 10^{ème} jour après la naissance, par l'intermédiaire du Test de Guthrie. Si celui-ci s'avère positif, un régime alimentaire strict, pauvre en protéines, donc en phénylalanine, est mis en place. Ceci permet alors à l'enfant de ne pas présenter de troubles neurologiques graves. Les quantités de phénylalanine à prendre étant calculées sur 24 heures. Ainsi, les produits très riches en protéines comme les viandes, poissons, charcuteries, produits laitiers, noix, noisettes, ... sont interdits. L'a-

« Les feux follets »
15, rue Marcel Paul
42230 Roche La Molière

08 75 24 25 75

limentation est essentiellement basée sur les fruits et légumes. Des produits spéciaux remplacent les pâtes, la semoule, le riz, les gâteaux, la farine... En parallèle, peuvent être autorisés, en quantités précises selon la tolérance et les besoins de chaque personne atteintes de phénylcétonurie, des produits moyennement protéinés. Un apport particulier en nutriments essentiels doit être pris au quotidien.

Ce régime alimentaire est mis en place pendant les huit premières années de vie de l'enfant, puis progressivement élargi par la suite, tout en poursuivant les contrôles.

Les filles atteintes de phénylcétonurie, elles, devront reprendre ce régime en cas de grossesse afin d'éviter tout problème chez le nouveau-né (malformation, ...).

Ce régime alimentaire nécessite donc, de toute évidence de nouvelles habitudes de vie en matière d'alimentation. L'association «les feux follets» peut venir en aide par l'intermédiaire d'un soutien, de conseils, d'idées, notamment au niveau alimentaire, mais aussi par un apport d'informations sur la pathologie et une mise en contact des familles afin de partager les expériences et ne pas rester isolés.

E.D.

IMAGES ET PERSONNAGES – des ateliers pour s'exprimer

PERSONIMAGES créée en 1976 par Denise Merle d'Aubigné, s'est donné pour mission de mettre la création artistique à la portée des personnes handicapées pour leur offrir l'occasion de s'exprimer, de communiquer leur différence et leur richesse intérieure. Ces ateliers sont animés par des artistes formés par leur soin : l'animation confiée à des artistes et non à des thérapeutes correspond au désir de PERSONIMAGES d'insister sur l'aspect culturel et artistique des différentes pratiques d'expression.

Si le travail apporte aux personnes handicapées un statut social, les sorties favorisent la communication, le sport cultive le corps, l'entretien et le dénoue, l'on connaît l'importance de l'épanouissement physique pour celui de l'esprit. L'Art passe par le corps, il est geste. Sans toujours être parole, il est expression. Ces ateliers de peinture, musique, théâtre, danse, marionnettes, expression corporelle... ont donc pour objectif de donner aux personnes en difficulté une meilleure qualité de vie et de favoriser leur intégration dans la société.

Peinture : L'atelier est un lieu vivant d'échanges où chacun essaie de découvrir ses propres richesses et celles des autres.

Musique : Les activités sont variées : que ce soit au Domaine Emmanuel d'Hautefeuille, où l'orchestre

de percussion PERCUKOAPA a conquis une renommée internationale au festival international du handicap « Art&Soul » de Los Angeles en mai-juin 1999, que ce soit rue Vercingétorix à Paris, où une petite formation s'est déjà présentée sur scène, notamment dans le cadre du téléthon.

Théâtre : Le théâtre est source de plaisir, surtout pour ceux qui sont frustrés dans la vie quotidienne. Il est le domaine de tout le possible, du rêve ou de l'imaginaire. Après l'exercice du corps, puis celui de la voix, vient l'improvisation, pivot du travail de l'atelier.

Danse : Le corps traduit spontanément la musique et son rythme.

Un atelier « danse en fauteuil » réunit des personnes à mobilité réduite et des danseurs valides étudiant dans des sections artistiques de l'université. Le maître d'œuvre de l'atelier : l'artiste animateur : il est amené à faire naître chez les participants à son atelier les possibilités créatrices qu'ils recèlent. La qualité de l'ambiance de l'atelier, constitue, elle aussi, un facteur important. L'artiste animateur invite les participants à son atelier à devenir interlocuteurs, partenaires, co-auteurs, réalisateurs.

S.H.S

PERSONIMAGES
91 rue Vercingétorix
75014 PARIS

☎ 01 45 41 34 44



SE PROTEGER, OU PROTEGER - la protection juridique

Il peut arriver, à tout moment, à tout un chacun, par les circonstances de la vie, de n'être plus en mesure de gérer les actes importants du quotidien. Il peut arriver de ne plus être en mesure de discerner, parce que fragilisé, ce qui peut porter préjudice à ce que l'on possède. Selon l'article 490 du code civil, lorsque les personnes ont leurs facultés mentales altérées par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge, une altération des facultés corporelles, si elle empêche l'expression de la volonté (établies par un médecin) peuvent se protéger, ou être protégées de ces risques, par 3 mesures de justice.

- ♦ La sauvegarde de justice qui protège la personne majeure, à posteriori, et qui, le plus souvent, est provisoire : 2 à 6 mois, en moyenne. Elle permet l'annulation, après coup, d'un acte pris pendant la période d'application de cette mesure. Par exemple, annulation de la vente d'un bien vendu à très bas prix, ou annulation d'un achat dont la valeur était surestimée. La personne protégée décide seule et garde ses droits civils et civiques. Cette mesure est provisoire pendant l'instruction d'un régime plus protecteur (curatelle ou tutelle) ou en raison d'une altération passagère des facultés mentales (accident de la voie publique...)

- ♦ La curatelle. Dans cette mesure, la personne majeure est assistée et doit prendre conseil du curateur dans les actes importants qui engagent le patrimoine. Sans être hors d'état d'agir elle-même, la personne a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile.

Il y a deux types de curatelle : la simple et la renforcée. Dans la curatelle simple, le conjoint, un parent, un ami ou une personne morale peuvent être nommés curateurs. La curatelle renforcée est préférée lorsque la gestion défaillante du majeur nécessite de confier au seul curateur la perception des revenus de son protégé, le règlement de ses dépenses courantes et l'épargne de l'excédent.

- ♦ La tutelle. C'est la forme de protection la plus complète. La personne majeure n'est plus conseillée, assistée, mais représentée d'une manière continue, dans les actes de la vie civile. Il s'agit donc de personnes dont les facultés mentales ou physiques sont gravement et durablement altérées.

Le tuteur ou le curateur, dans tous les cas, ont l'obligation d'administrer les biens de leur pupille en "bon père de famille".

Dans tous les cas, les personnes à protéger, elles-mêmes, le conjoint, les ascendants, les descendants, les frères et soeurs peuvent faire une requête de protection juridique. Cette demande doit être faite par écrit et détailler l'état de santé de la personne à protéger, accompagnée d'un certificat médical du médecin traitant. Elle doit être adressée au greffe du Tribunal d'Instance, service des tutelles, du lieu d'habitation de la personne à protéger. Dans notre prochain numéro, un article sera consacré au "mandat de protection future".

Y.B.

Tribunal d'Instance
Square Stalingrad
93300 Aubervilliers

☎ 01 48 33 76 38
Fax : 01 48 33 64 45

FEMMES ET HANDICAP - des autoportraits pour le dire..... *Communiqué* du service DFLCD

Le service municipal Droits des Femmes et Lutte Contre les Discriminations, organise, dans le cadre de la journée internationale de la femme, une exposition sur « la féminité à travers le handicap », au 11 rue Pasteur, du 28 février au 6 mars 2008.

Cet événement se compose d'autoportraits photos et peintures, réalisés par des jeunes adultes handicapés mentaux, fréquentant les ateliers du Parc de Claye, au centre Gabrielle, en Seine et Marne.

Pour partager ces activités, nous proposons à toutes les personnes intéressées de participer à la réalisation d'une fresque sur toile de 2,10 m x 1 m dont le thème sera la féminité. Ce travail sera encadré par une monitrice artistique des ateliers du Parc

de Claye, en présence des artistes amateurs qui ont réalisé les œuvres de l'exposition. La gouache sera la technique utilisée.

Cette fresque sera exposée, en élément de décoration, lors de différents événements intervenant sur Aubervilliers, ayant pour thèmes soit la féminité, soit le handicap, soit l'un et l'autre.

Alors si vous souhaitez vous exprimer sur ce thème, venez nous rejoindre le mardi 4 mars 2008 de 14h00 à 17h00, dans les locaux de notre service.

A bientôt,

N. A.

Service droits des femmes
et lutte contre les discrimi-
nations
(DFLCD)

11, rue Pasteur
93300 Aubervilliers

☎ 01 48 39 52 62

Nathalie ASSANDRI
Responsable

Courrier des lecteurs

Rappel : cet emplacement vous est réservé !...
Acceslibre@mairie-aubervilliers.fr et par courrier postal

COORDINATION MUNICIPALE DU HANDICAP

114, Bld Félix Faure
93300 Aubervilliers
Comité de rédaction : L. Grare – D. Goudard
Y. Bourgeois - S. Di Giorgio – E. Desrosiers –
S. Houari Sahi — E. Nino

Téléphone : 01 48 34 76 89
Télécopie : 01 48 33 25 47
Messagerie : cmh@mairie-aubervilliers.fr

Carnet d'adresses

M.D.P.H. – Place Handicap 01 48 95 00 00
Maison Départementale des Personnes Handicapées
Immeuble l'Européen
1/3, Promenade Jean Rostand
93000 BOBIGNY

Service PAM 93 n°azur 0810 0810 93
aide à la mobilité
Carte d'invalidité nécessaire

CCAS
6, rue Charron – 93300 Aubervilliers
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Sauf le Jeudi matin (service fermé au public)

Conseil Général
DPAPH – BP 193
93003 Bobigny cedex



ALBERTISPORTIF – La boccia

Le handisport a souvent été utilisé dans un objectif thérapeutique pour la rééducation des personnes handicapées, avant de devenir une activité de loisir puis de compétition.

Parmi tous les sports accessibles aux personnes en situation de handicap, certains nous sont méconnus, tel que...la BOCCIA.

La Boccia ressemble à la pétanque. C'est avant tout un sport de loisir qui est également pratiqué dans le cadre de compétitions nationales et internationales.

Elle est devenue un sport officiel aux jeux paralympiques de Barcelone en 1992 et sera au programme des jeux de Pékin 2008.

La Boccia se pratique avec des boules en cuir cousues à la main (6 boules rouges, 6 boules bleues et une boule blanche appelée « jack ou cible »), une rampe de lancement pour les joueurs qui ne peuvent pas lancer à la main et d'assistants si besoin.

Ce sport est accessible aux personnes handicapées moteurs quelque soit le degré de gravité.

La règle du jeu consiste, comme à la pétanque, d'envoyer les boules bleues et rouges le plus près possible de la boule blanche.

La partie se déroule sur un terrain couvert rectangulaire de 12,5 mètres sur 6 mètres, entre 2 équi-

pes. Les joueurs, au nombre de 3 par équipe, sont positionnés assis, intercalés (1 bleu, 1 rouge, etc...) face à la longueur de l'aire de jeu.

Deux boules sont remis à chaque participant et l'é-

quipe qui gagne le tirage au sort commence la partie en désignant un joueur qui lance tout d'abord la boule blanche servant de cible.

Ce même joueur lance une de ses boules, puis, à tour de rôle chaque équipe lance une boule pour tenter de se rapprocher le plus près de la cible.

Tout au long du jeu, c'est le capitaine de chaque équipe qui décide de qui lance, pour des raisons de stratégies.

La durée du jeu ne peut excéder plus de 50 minutes et se joue en 6 sets.

Une fois toutes les boules lancées dans chaque set, les points marqués se comptabilisent par 1 point par balle la plus proche de la boule blanche.

L'équipe qui totalise le plus de points sur les 6 sets gagne la partie.

Comité Régional Handisport
Ile de France
44, rue Louis Lumière
75020 Paris
(: 01 40 31 45 07
www.handisport.org

Fabrice MIRAL
Directeur Technique Fédéral
de la Boccia
boccia@handisport.org
www.bocciafrance.org